
**Rencontre sur le logement
18 – 20 avril 2006
Montréal
Compte rendu**

Organisée conjointement par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la rencontre avait pour but d'informer les participants et encourager la discussion sur des enjeux régionaux d'importance en logement.

Le Chef de Ekuanitshit, Jean-Charles Piétacho, a prononcé les prières d'ouverture et de fermeture. Madame Michèle Rouleau a agi comme facilitatrice au cours des trois (3) journées de rencontre à l'hôtel Maritime Plaza.

Jour 1 – Mardi 18 avril PM

Mots d'introduction

Claude Picard, directeur administratif de l'APNQL, Sylvain Lasnier, directeur du Centre du logement des Autochtones de la SCHL Québec et Jacques Giroux, directeur des Services de financement du MAINC Québec souhaitent tour à tour la bienvenue aux participants.

Claude Picard mentionne le rôle crucial qu'occupe le logement dans la société et, en même temps, les énormes besoins des communautés des Premières nations du Québec-Labrador à ce chapitre; autour de 9 000 unités. Il propose de voir cette réalité comme un défi, plutôt qu'un problème. Il rappelle qu'un des rôles de l'APNQL est de réunir les intervenants, la compétence, pour travailler autour d'objectifs communs.

Sylvain Lasnier fait part de la volonté de la SCHL à travailler avec les Premières nations sur les idées destinées à améliorer la situation du logement. Un partenariat qui selon lui prend d'autant plus d'importance avec l'incertitude qui subsiste au sujet de l'avenir de l'entente conclue à Kelowna, en novembre 2005.

Jacques Giroux souligne le grand nombre de participants à la rencontre et fait le lien avec la démarche de collaboration de plus en plus confirmée, notamment avec la création récente du Comité directeur tripartite sur le logement. Il voit d'un bon oeil l'occasion de faire le point sur la nouvelle initiative de logement et de diffuser l'information sur les pratiques exemplaires dans le domaine.

Contexte politique national et développements récents en logement

Mark Brooks, directeur par intérim du développement communautaire pour le MAINC à Ottawa, présente l'approche ministérielle. Il remet aux participants un document intitulé "*Créer des possibilités de logement pour les Premières nations*".

Le logement du secteur privé est une partie intégrante de la plate-forme du nouveau parti politique au pouvoir à Ottawa. L'alternative privée permet de développer une équité, un capital personnel chez l'individu. Bien que le besoin en logement social soit universellement



reconnu, tout semble indiquer que le ministère veuille mettre beaucoup d'emphase sur le développement du marché immobilier dans les communautés des Premières nations au cours des prochaines années.

Les nouvelles pistes à explorer, selon le MAINC, sont, outre le marché immobilier, des alternatives aux modes usuels de tenure des terres permettant d'aller plus loin que le certificat de possession, sans nécessairement modifier la Loi, les méthodes alternatives de financement mettant à contribution les institutions financières et des structures de gouvernance adaptées aux besoins. Des projets spéciaux réalisés au cours des dernières années témoignent en faveur de ces nouvelles directions d'avenir.

Deborah Taylor, directrice du logement autochtone pour la SCHL à Ottawa, résume en trois (3) points le contexte actuel du point de vue de la société d'état. Elle remet aux participants un document intitulé "*Bâtissons les collectivités ensemble*".

Situation actuelle : Le nouveau gouvernement n'ayant pas encore confirmé comment seront rencontrées les attentes créées par les annonces qui ont suivi la rencontre des Premiers ministres (Kelowna), la directive est présentement de travailler à maximiser le nombre de logements avec les budgets disponibles, incluant les nouveaux fonds annoncés en 2005. Elle rappelle que 250 unités du budget additionnel en vertu du programme de l'article 95 ont été allouées à la région du Québec pour une période de deux (2) ans. Les résultats de la 1^{re} année de la nouvelle initiative sont en voie d'être compilés.

Nouvelles approches : La SCHL prône une participation accrue des Premières nations dans toutes les sphères du logement. Elle appuie les institutions comme l'Association nationale des agents du bâtiment et l'Association des gestionnaires immobiliers. La formation est un domaine dans lequel beaucoup d'effort est consenti, notamment la préparation de formateurs autochtones. Le nouveau programme d'assurance prêt, la création d'organismes d'habitation autochtones et la formation dans les métiers spécialisés sont, selon la SCHL, des solutions pratiques pour répondre aux besoins. Par ailleurs, la SCHL reconnaît les avantages de la planification à long terme : en 2005, les budgets ont été annoncés pour une période de deux (2) ans et elle entend accompagner les Premières nations dans la planification de la qualité du logement à long terme.

Stratégies de développement du potentiel : Pour la SCHL, il est essentiel que les Premières nations prennent en charge l'habitation. Cette prise en charge doit se refléter à tous les niveaux : planification, gestion, construction, réparation et entretien. La société d'état est déterminée à travailler dans cette direction en collaboration avec les communautés en offrant un soutien notamment aux initiatives de développement des capacités locales.

Earl Commanda, directeur du logement et de l'infrastructure pour l'Assemblée des Premières nations (APN) à Ottawa, remet aux participants un document intitulé "*Élaboration d'un plan de mise en oeuvre national détaillé en matière de logement pour les Premières nations à l'échelle régionale*". Ce document présente la vision de l'APN. Monsieur Commanda insiste sur les points suivants au cours de son exposé.

L'étude sur les besoins en logement, réalisée par l'APNQL, en 2003, est pertinente. L'APN a incité les autres régions à faire un travail similaire. Jusqu'à maintenant, le succès est mitigé. On est cependant en mesure d'estimer qu'il manque environ 80 000 logements à l'échelle nationale.



Le Gouvernement est à l'écoute, mais les dollars ne sont certainement pas là pour rencontrer les besoins.

Le Gouvernement a une obligation fiduciaire. L'APN veut qu'il donne aux Premières nations les moyens de rencontrer leurs besoins.

L'entente conclue à Kelowna, en novembre 2005, prévoit l'injection de 1,6 milliard \$ dans le logement et l'infrastructure des Premières nations. Un changement de Gouvernement est survenu depuis.

Il faut développer les capacités à l'intérieur des communautés. Les fonds réservés à cette fin sont insuffisants.

L'APN poursuivra ses pressions auprès des ministres afin d'influencer le nouveau Cabinet, en 2006.

Les discussions qui suivent touchent plusieurs points, notamment : l'incertitude à propos des engagements pris à Kelowna tant que le budget fédéral de 2006 ne sera pas déposé, les préoccupations financières associées à l'approche de planification communautaire globale proposée par le MAINC, la définition de "logement social".

Démarches de l'APNQL au niveau national

Le Chef de la Première nation de Eagle Village, Lance Haymond, est le porteur du dossier de l'habitation à l'APNQL. Il résume les activités de l'APNQL sur la scène nationale. Il remet aux participants un document intitulé "*Le Gouvernement fédéral tente de se tirer d'affaire face à un investissement global dans l'habitation*". Voici un résumé de son discours.

Dans un premier temps, le Chef Haymond fait une mise à jour des faits saillants des activités de l'APNQL et de ses aboutissements au niveau national.

L'APNQL, appuyée de son rapport sur les besoins en logement, a joué un rôle de premier plan au niveau national pour que des nouvelles sommes réservées au logement des Premières nations soient ajoutées au budget fédéral. Ses plaidoiries, son lobbying et sa collaboration avec l'APN ne sont certainement pas étrangers aux investissements supplémentaires annoncés en 2005 (295 M\$), ni aux engagements supplémentaires reflétés par le projet de loi C-48 et la rencontre des Premiers ministres à Kelowna.

L'APNQL n'a pas pris part à la rencontre de Kelowna, car le processus présentait un grave danger pour les droits et intérêts des Premières nations (mauvaises priorités, approche pan-autochtone). Il n'en demeure pas moins qu'elle réclame sa juste part de toutes nouvelles sommes allouées à l'habitation provenant des engagements de Kelowna ou d'ailleurs.

Le Chef Haymond se tourne ensuite vers les activités de l'APNQL au sein de l'APN.

L'APNQL a toujours été un partisan loyal et un participant à part entière des activités au niveau national. L'utilisation du rapport sur le logement de l'APNQL par l'APN pour extrapoler les besoins d'autres régions et les efforts conjoints de lobbying, qui ne sont pas étrangers aux engagements fédéraux de 2005 dans le domaine du logement des Premières nations, témoignent de la collaboration entre les deux (2) organisations.



D'autres exemples ont un aspect moins positif, comme le concept d'Institut national d'habitation, non validé par les Chefs en assemblée et l'endossement d'une formule d'allocation des fonds qui défavorise la région du Québec.

La récente offre de collaboration et de soutien de la part de l'APN est bien accueillie par l'APNQL. L'APN semble sensible aux préoccupations soulevées en regard à l'allocation des fonds et offre son appui à une révision qui proviendrait de l'APNQL.

Le Chef termine en plaçant la situation actuelle du logement dans le contexte d'un nouveau Gouvernement conservateur minoritaire.

Les questions autochtones ne font pas partie des cinq (5) grandes priorités du Gouvernement fédéral. Ce dernier ne s'est pas commis envers les nouvelles sommes annoncées à Kelowna (1,6 MM\$). On n'est même pas sûr que les 700 millions \$ qui doivent être affectés au logement autochtone en vertu du projet de loi C-48 (juillet 2005) seront mis en mouvement.

Dans ce contexte, il est important de poursuivre les efforts de lobbying. De plus, l'accord politique sur l'autorité gouvernementale, signé le 31 mai 2005 par l'APN et le Gouvernement fédéral, doit être perçu comme un moyen utile d'encourager le dialogue sur le logement.

Autorités des Premières nations en logement

Dan Gaspé, consultant pour l'APNQL, remet aux participants un document intitulé "*Compétence et gouvernance en matière de logement*". Voici les faits saillants de son exposé.

La compétence et la gouvernance se réfèrent à l'adoption de lois et de réglementation, au développement de politiques et de normes, à des mesures de reddition de comptes, à la création d'institutions locales ou régionales redevables au Gouvernement, à la Nation et, ultimement, au peuple. Idéalement, aucune construction ne devrait être entamée avant que ces éléments ne soient en place.

Les Premières nations doivent commencer à développer des modèles et des options de lois et réglementation. Une opportunité s'offre puisque le MAINC accorde beaucoup d'importance aux plans communautaires globaux.

Si les Premières nations sont sérieuses au sujet de la compétence et la gouvernance en matière de logement, elles ont intérêt à travailler à la recherche et au développement de modèles, sinon elles risquent d'hériter de modèles reposant sur une autorité hors du contrôle des Conseils élus.

Jour 2 – Mercredi 19 avril AM & PM

Initiative logement – Bilan et projections

Francine Charbonneau, conseillère principale, Logement des Autochtones au bureau régional de la SCHL et Mathieu Mellon, analyste de politiques pour le MAINC à Québec, font une présentation conjointe sur la nouvelle initiative de logement et la construction dans les communautés. Ils remettent aux participants un document intitulé "*Logement sur réserve au Québec, 2005-2008*".

Après un rappel des programmes existants, les points saillants de la nouvelle initiative annoncée dans le cadre du budget fédéral de 2005 sont mentionnés. Un investissement de 295 M\$ destiné à stabiliser la situation du logement sur réserve à l'échelle du Canada. L'approche est fondée sur des manifestations d'intérêt et s'accompagne de cibles précises à atteindre.

Les chiffres présentés sur l'activité de logement indiquent notamment que les nouveaux fonds en logement font passer le rythme de construction, qui est actuellement de ± 275 unités par année, à 514 unités en moyenne pendant deux années financières. Ce chiffre tient compte des unités reçues des régions en surplus.

On rappelle que la formule nationale d'allocation des fonds désavantage la région du Québec et que le Comité régional de liaison du logement, clairement mandaté au Lac Delage, en juin 2005, a opté pour une répartition régionale de 36 % (conventionnés Cris et Naskapis) – 64 % (non conventionnés).

Des mécanismes sont en place pour maximiser l'accès aux fonds (nouveau profilage des budgets, travaux admissibles, garanties ministérielles). Les fonds ne peuvent cependant être combinés (par exemple, on ne peut utiliser les nouveaux fonds de construction AINC comme mise de fonds pour l'article 95).

L'allocation révisée pour l'année 2006-2007 sera confirmée aux Premières nations sous peu pour que l'activité de construction débute en mai.

Les questions posées soulèvent diverses préoccupations comme : le coût réel de viabilisation des terrains vs la formule de financement, le ralentissement de la construction dans les communautés en situation de redressement financier, l'absence de programme pour remédier à la contamination des maisons, la formule de répartition régionale (36 % – 64 %), l'augmentation des coûts de construction associée aux technologies visant à réduire la consommation d'énergie et les promesses non tenues du Gouvernement fédéral.

Formules d'allocation nationale et régionale en logement

Guy Latouche, consultant pour l'APNQL, présente, dans un premier temps, la formule qui fut utilisée pour répartir les nouveaux fonds en logement entre les régions. Cette formule est maintenant utilisée même pour la répartition des budgets réguliers des programmes de la SCHL. Il remet aux participants le document intitulé "*Modèle national d'allocation des budgets en logement (2005)*".

La formule touche directement ou indirectement quatre (4) des cinq (5) programmes de la nouvelle initiative. Seul le programme de nouvelle construction du MAINC (25 000 \$ / unité) n'est pas affecté.

L'approche est maintenant basée sur les besoins impérieux de logement. La qualité et la taille du logement ainsi que le revenu du ménage sont les paramètres utilisés pour déterminer le besoin. Le Recensement du Canada de 2001 est la source de référence. Auparavant, la répartition se collait à la population pondérée des régions.

La nouvelle méthode entraîne une baisse de l'ordre de 40 % de la part des budgets réguliers des programmes de l'article 95 et PAREL réservée au Québec. C'est donc dire



que le Québec compte une proportion de ménages vivant sous les critères de qualité, taille, et revenu moins élevée que son poids démographique par rapport aux autres régions.

Les participants se montrent préoccupés par la baisse de la proportion budgétaire du Québec. Dan Gaspé fait remarquer que le bureau chef du MAINC a tendu la perche à l'APN pour qu'elle propose de nouvelles méthodes d'allocation des fonds pour l'avenir.

Guy Latouche s'attarde, par la suite, à la formule régionale d'allocation. Il remet aux participants un document intitulé "*Modèle régional d'allocation du budget de l'article 95*". Ce document est un résumé du rapport préparé à la demande du Comité régional de liaison du logement, en 2002.

Le budget de l'article 95 est actuellement réparti entre les Premières nations du Québec à l'aide d'une méthode comportant deux (2) composantes : premièrement, une formule de répartition entre les non conventionnées et les conventionnées (Cris et Naskapis); deuxièmement, une formule d'allocation entre les non conventionnées. Jusqu'à 2005, la première composante donnait des parts respectives de 53 % et 47 % aux PN non conventionnées et aux PN conventionnées.

En juin 2005, le Comité régional de liaison du logement, mandaté pour déterminer la méthode de répartition des fonds de la nouvelle initiative lors de la réunion tripartite tenue au Lac Delage, opta pour la formule actuellement utilisée pour répartir les fonds entre les deux (2) grands groupes de Premières nations, mais avec la mise à jour des données de base. Cela donne plutôt des parts respectives de 64 % et 36 % aux PN non conventionnées et aux PN conventionnées.

Plusieurs modèles d'allocation sont analysés dans le rapport de 2002. Des modèles basés, soit sur des données actualisées, uniquement sur les besoins, sur des critères de performance, etc. Aucune décision définitive ne fut prise à ce sujet. Certaines choses demeurent cependant. Le programme de l'article 95 en étant un d'aide au logement, le modèle à retenir devrait comporter une ou des variables socio-économiques. Toutes les Premières nations devraient pouvoir en bénéficier. L'encouragement des bonnes pratiques est également une voie à explorer.

La baisse qu'ils subissent préoccupe évidemment les représentants Cris. Ils suggèrent une poursuite des discussions lors d'une rencontre ultérieure.

Structures et mode de fonctionnement régionaux en logement

Guy Latouche présente le nouveau cadre de référence de la région en matière de logement. Il remet aux participants le document intitulé "*Mode de fonctionnement régional en logement*".

L'actuel mode de fonctionnement ne reflète pas toute l'importance que les Chefs accordent au logement. L'information n'est pas diffusée adéquatement et la prise de décision relativement à l'allocation de certains budgets suscite beaucoup de questionnement.

L'APNQL a deux (2) objectifs spécifiques à ce sujet :

- l'information relative au logement doit circuler et se rendre aux communautés;
- les Chefs sont ceux qui doivent prendre les décisions.



Quatre moyens bien précis sont mis en oeuvre dans le nouveau cadre de référence :

- 1- Création d'un poste de conseiller en logement au Secrétariat de l'APNQL;
- 2- Établissement du Comité directeur tripartite sur une base permanente et définition de son mandat;
- 3- Création de sous-comités ou groupes de travail au besoin;
- 4- Réunion de tous les intervenants en logement au moins une fois par année.

La discussion tourne autour du rôle du nouveau Comité directeur tripartite. Jacques Giroux fait valoir qu'il y avait un besoin de mieux coordonner les interventions des trois (3) partenaires. La démarcation entre le logement social et l'accès à la propriété est peut-être un défi pour le Comité. La possibilité d'une "Autorité nationale du logement" soulève des interrogations. Rémy Bastien souligne l'apport du Comité régional de liaison du logement au fil des ans et lance l'idée d'un plan global sur dix (10) ans pour éliminer le retard en logement!

Mise à jour des besoins régionaux en logement

Guy Latouche fait une présentation sur la mise à jour des besoins régionaux en logement. Il remet aux participants un résumé du rapport intitulé "*Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador*".

La production de la première version du rapport sur les besoins, en 2000 et les améliorations qui lui furent apportées, en 2003, ont permis aux Chefs d'être bien documentés pour amorcer une campagne de sensibilisation et de pressions (lobbying) auprès des instances régionales et nationales impliquées dans le logement des Premières nations.

Le rapport décrit une situation de crise : logements surpeuplés, logements en mauvais état, logements contaminés par les moisissures, population jeune et en forte croissance, capacité d'accueil insuffisante, etc. Il faudrait notamment ajouter plus de 7 000 logements, rénover près de 4 500 unités, décontaminer au moins 1 600 maisons et desservir au-delà de 5 400 terrains par les infrastructures, pour répondre aux besoins en logement des Premières nations du Québec et du Labrador. Un investissement de l'ordre du milliard \$. Ces chiffres datent de 2000. On estime que le besoin actualisé se chiffre plutôt autour de 9 000 unités de logement en raison du retard accumulé chaque année.

Le logement est un secteur sous-financé pendant que les besoins sont importants et grandissants. Les tendances laissent donc entrevoir une détérioration des conditions de logement chez les communautés des Premières nations. Plusieurs conséquences sont associées à cet état de situation (problèmes sociaux, etc.). Les Chefs trouvent cette situation inacceptable.

Le processus de mise à jour du rapport est amorcé. Les Chefs ont l'intention de poursuivre les démarches visant à ce que le Gouvernement fédéral remplisse ses obligations en matière de logement envers les Premières nations.

Par ailleurs, le futur conseiller en logement de l'APNQL aura, parmi ses tâches, celle de constituer une banque de données pertinentes sur le logement des Premières nations.

Les commentaires émis valident l'initiative de l'APNQL.

Jour 3 – Jeudi 20 avril AM

Pratiques exemplaires en logement sur réserve

Patricia Duchesne, directrice des finances à Mashteuiatsh, présente le programme d'accès à la propriété du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Elle remet aux participants le document intitulé "*Programmes d'aide à l'habitation, 2006-2007*".

Le programme fournit un support financier, variable selon le revenu familial, à ceux qui veulent réaliser un projet d'habitation. Le prêt sans intérêt est de 24 000 \$ et la subvention maximale est de 16 000 \$. Instauré en 1977, le programme fut l'objet d'un prix d'excellence de la SCHL, en 1994 et a permis à ±155 familles d'accéder à la propriété.

Il n'y a pas de retard dans le paiement des sommes dues au Conseil, car des critères amènent une sélection des bénéficiaires en mesure de respecter les obligations associées au programme.

Les programmes du Conseil sont présentement en révision. Celui-ci fonctionne bien et il est à maintenir, peut-être avec certaines améliorations, car il répond aux besoins.

Rémy Bastien, directeur général d'Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam présente un programme d'accès à la propriété visant essentiellement une clientèle ayant des revenus moyens ou provenant d'un travail saisonnier. Il remet aux participants le document intitulé "*Programme Innu Manikatishu*".

Le programme vise à procurer du financement et à permettre l'accès à la propriété à des gens qui autrement pourraient difficilement y parvenir. Divers critères sont appliqués, notamment l'obligation de fournir une mise de fonds de 3 000 \$. Le bénéficiaire fait affaire directement avec l'institution financière et le Conseil fournit la garantie. L'aide financière comprend une subvention de 20 000 \$ et un prêt sans intérêt de 6 000 \$. Un prêt maximal de 35 000 \$ auprès d'une institution et la mise de fonds de l'individu complètent le financement du projet qui bénéficie aussi des fonds des programmes d'aide au développement de l'emploi. Le loyer se chiffre habituellement autour de 350 \$ par mois.

Le Conseil a des exigences en matière de sous-traitance et fournisseurs en lien avec le développement économique local. Le client est responsable de l'assurance et l'entretien.

La période d'amortissement est habituellement de 12 ou 13 ans. Ensuite, un certificat de propriété de la maison seulement est remis au bénéficiaire. Une quarantaine d'unités furent construites sous ce programme au cours de ses trois (3) premières années d'existence.

Lance Haymond, Chef de la Première nation de Eagle Village, termine la session sur les pratiques exemplaires en faisant part de l'expérience vécue par sa communauté en matière de collecte des loyers. Le Chef fait la démonstration qu'une Première nation peut faire face à des problèmes très importants et parvenir tout de même à redresser la situation.

Initialement, la Première nation de Eagle Village s'en remettait au concept de "logement gratuit". L'endettement communautaire devint important.

Des changements dans les orientations politiques locales ont suscité une prise en main par la communauté elle-même. Les occupants des maisons ont remboursé leurs dettes. La communauté s'est donné une politique de logement claire, particulièrement en matière de



collecte des loyers. La clé? Le Conseil est animé d'une forte volonté et il supporte les employés chargés de l'application de ses politiques!

La Première nation a vu sa population doubler suite à l'entrée en vigueur de la Loi C-31. De plus, près de 120 membres d'une autre Première nation veulent adhérer à la communauté. Plus de 80 familles de Eagle Village sont en attente d'un logement. Dans ce contexte, la communauté est résolument tournée vers la planification, la mise en place de politiques et, surtout, vers la volonté politique, perçue localement comme une garantie de développement communautaire positif.

Financement du logement sans garantie de prêt ministérielle

Ricky Fontaine, consultant (Gestion conseil RSF) présente une nouvelle méthode de financement du logement sans garantie de prêt du MAINC. Il remet aux participants le document intitulé "*Logement social – Alternative*".

L'approche permet de développer une nouvelle façon de financer la construction et la rénovation de logements. Une approche complémentaire aux programmes du MAINC et de la SCHL. Le Conseil négocie avec une institution une entente visant à faciliter l'accès au crédit bancaire pour ses membres qui ont un ratio dette/revenu raisonnable. Une mise de fonds minimale de 2,5 % de la valeur du projet est requise (peut être la subvention du Conseil). Le Conseil fournit une garantie de prêt.

Il est recommandé de fixer des limites au montant du prêt, car en cas de défaut, une mensualité élevée rend difficile la recherche d'occupants potentiels ayant les moyens d'assumer les obligations financières liées à la maison. Il est à noter que lorsque les obligations ne sont pas rencontrées, c'est le dossier de crédit de l'individu qui est affecté et non celui du Conseil.

Toutes les institutions devraient montrer de l'intérêt pour une telle approche. Elle est intéressante, tout en étant assortie de conditions assez exigeantes. Les Premières nations désireuses d'y adhérer devraient au préalable avoir une saine situation financière et une politique d'habitation bien rôdée.

La discussion tourne autour des points de similitude, de complémentarité et de distinction par rapport à l'approche plus conventionnelle des garanties ministérielles.

Mots de clôture

En guise de conclusion à la rencontre, Claude Picard (APNQL) rappelle les deux objectifs des Chefs relativement au nouveau mode de fonctionnement. Il s'attend à ce que le nouveau conseiller en logement joue un rôle crucial dans la diffusion d'information. Il parle aussi d'un troisième objectif; celui de combler le retard en logement. Le lobbying doit donc se poursuivre pour faire avancer le dossier, car la situation actuelle est inacceptable.

Sylvain Lasnier (SCHL) mentionne que la rencontre a permis de prendre conscience des enjeux régionaux. Jacques Giroux rappelle l'importance d'avoir une stratégie commune. Les deux, appuient l'idée lancée par Rémy Bastien que la région se dote d'un plan à long terme pour éliminer le retard en logement.

Guy Latouche
Le 19 mai 2006



Annexe au compte rendu

Liste des participants (inscriptions)

<u>ORGANISATION</u>	<u>PARTICIPANT</u>
Abitibiwinni	John Mowatt Harry McDougall
AFNQL	Diane McGregor Claude Picard Dan Gaspé Guy Latouche
Algonquin Anishinabeg Nation	Norm Odjick
Betsiamites	Gérald Hervieux Sylvie Vollant
Betsiamites	Véronick Bacon
Chisasibi	Louie Kanatewat Leonard House
Conseil de la Nation Atikamekw	Stéphane Boudreau
Cree Regional Authority (CRA)	Emmet MacLeod Billy Diamond Anna Fiocco (consultant)
Eagle Village	Lance Haymond Tanya McKenzie
Ekuanitshit	Jean-Charles Piétacho Adéline Basile
Essipit	Didier Ross Dominique Roussel
Gesgapegiag	John Martin Suzanne Gideon
Gesgapegiag	Charlie Caplan
Gespeg	Claude Jeannotte
Gestion RSF	Ricky Fontaine
Grand Conseil Waban-Aki	Denis Bernard



ORGANISATION

PARTICIPANT

IDDPNQL

Serge Goupil-Ashini

Kahnawake

Mike O'Brien
Iris Jacobs
Peggy Mayo
Arlene Jacobs

Kanesatake

John Canatonquin

Kitcisakik

Doris Papatie
Augustin Penosway

Kitigan-Zibi

Gilbert Buckshot
Mariette Buckshot

La Romaine

Sylvestre Mullen
Normand Bellefleur
Georges Bacon

Lac Simon

Dave Papatie
Moses Pien

Listuguj

Manfred Metallic
Gordon Isaac

Long Point

Fernand Wabie

MAINC

Natalie Gélinas
Mathieu Mellon
Jacques Giroux
André Dansereau

Mamit Innuat

Rachel Malec
Marcel Lehoux

Mamuitun

Gilbert Hamel

Mashteuiatsh

Patricia Duchesne
Luc Connolly

Matimekush

Thaddée André
Barbara Vachon

Mistassini

Roderick Petawabano

Naskapi

John Mameamskum
Robert Swappie
Coco Calderhead (consultant)



ORGANISATION

PARTICIPANT

Natashquan

Gaston Kaltush
Alain Wapistan
Francis Ishpatao
Thérèse Courtois

Manawan

Jean Marc Flamand
Angèle Petiquay

Odanak

Daniel Nolet
Isabelle Genest

Opiticiwan

Christian Awashish

Ouje Bougoumou

Alan Gull

Pakua Shipu

Nicole Lalo
Marie Mark

SCHL

Francine Charbonneau
Jean Rattelle
Sylvain Lasnier
Deborah Taylor
Karen Bolt

Timiskaming

Suzanne King
Rita May Stanger

Uashat mak Mani-Utenam

Rémy Bastien
Albert Vollant

Waskaganish

Susan Moses
Emily Hester

Waswanipi

Clarence Miniquaken
Flora Gull

Wemindji

Sara Hughboy

Whapmagoostui

Roger Sandy